

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7011**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, Gestion de sinistres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Picardie Jules Verne - Amiens	Recteur de l'académie, Président de l'université de Picardie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

a) Télé gestionnaire sinistres, gestionnaire de sinistres simples, gestionnaire de sinistres dans un cabinet d'agent géné Prise en charge de l'assuré et des sinistres auto matériel, dommages sur habitation (incendie, dégâts des eaux, vols,) gérés sur une plate-forme téléphonique ou sur un back office

b) Gestionnaire de sinistres complexes

Prise en charge de l'assuré et des sinistres auto corporels, contentieux, assurance construction et assurance juridique.

c) Inspecteur régleur ou négociateur

Profession itinérante qui permet un règlement direct des sinistres au domicile de l'assuré

Pour répondre aux attentes des services sinistres des entreprises d'assurance, les candidats, à l'issue de la formation et en fonction du type de sinistre géré, seront capables de :

- + accueillir et prendre en charge les assurés et/ou les victimes
- + vérifier et appliquer les garanties du contrat d'assurance
- + établir l'analyse juridique et technique du dossier
- + prendre les mesures conservatoires (expertises?)
- + appliquer les conventions entre assureurs
- + établir des transactions amiables
- + assurer le suivi judiciaire du dossier
- + régler les indemnités de sinistres
- + assurer les recours subrogatoires

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Assurances

Le collaborateur employé dans les services sinistres est un salarié des entreprises d'assurance, des agents généraux et des courtiers. Il peut également être salarié des services spécialisés en assurance des entreprises privées ou publiques. (Ex : services assurance de la SNCF).

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification

La licence professionnelle comprend trois modalités :

- une formation théorique
- une formation en situation (projet tutoré)
- une formation en entreprise (stage)

I- La formation théorique : Elle est organisée en unités d'enseignement. Elle comprend cinq unités d'enseignement et une unité de mise à niveau.

UE 1 Modules différenciés de mise à niveau (100h)

L'unité de mise à niveau ou d'harmonisation regroupe des modules qui constituent des connaissances de base indispensables au bon apprentissage des techniques professionnelles de la licence.

Il s'agit des fondements juridiques en :

- droit civil : droit des contrats, droit de la responsabilité
- droit public : droit des marchés publics, droit de la responsabilité administrative, répartition des compétences entre les deux ordres de juridiction, droit de l'assurance des collectivités territoriales
- techniques juridiques du contrat d'assurance

La commission d'évaluation peut proposer au candidat un des trois modules de mise à niveau.

L'enseignement différencié se déroule de manière intensive au début de l'année et éventuellement, selon les besoins, au cours de la formation.

Les cinq unités d'enseignement suivantes se dérouleront d'octobre à mars.

UE 2 Droit de l'assurance et Gestion de sinistres (200h)

Gestion technique des sinistres matériels

Gestion technique des sinistres corporels et contentieux

Gestion technique des sinistres protection juridique

Gestion technique des sinistres assurance construction

UE 3 Communication (100h)

Démarche qualité avec l'assuré

Connaissance et utilisation des règles de communication (écoute, reformulation, etc.)

Maîtrise de la relation téléphonique et accueil

Identification de la réclamation

Prise en charge de l'assuré en cas de sinistre

Anglais de l'assurance

Apprentissage du vocabulaire technique du monde de l'assurance

Découverte à travers la langue anglaise de la pratique contractuelle de l'assurance dans les pays anglo-saxon

Etude comparée des systèmes anglo-saxon et romano-germanique

Bureautique

Maîtrise de word, excel, powerpoint, et access

UE 4 et UE 5 : Travaux d'application

Ces deux unités regroupent en réalité les expériences professionnelles, c'est-à-dire les projets tutorés et les stages

II- La formation en situation : le projet tutoré

Il se déroule d'octobre à fin janvier sur une journée ou une demi-journée. Le volume horaire ne peut être inférieur à 150 heures (8 ECTS). Il permet à l'étudiant de réaliser un projet professionnel en rapport avec sa formation. Le projet donne lieu à un rapport écrit et une soutenance orale. Le rapport ainsi que la soutenance sont évalués.

Chaque étudiant est aidé et conseillé par un enseignant « tuteur » et par l'enseignant responsable de l'ensemble des projets tutorés.

III- La formation en entreprise : le stage

De mi-mars à fin juin, l'étudiant doit suivre un stage d'une durée de 15 semaines (12 ECTS) Le stage constitue sa formation en entreprise. Ce contact avec la profession doit lui permettre d'effectuer une synthèse des connaissances acquises à l'Université, de prendre conscience de l'environnement socioprofessionnel et de préciser ses aptitudes personnelles. Le sujet du stage doit être déterminé conjointement par l'entreprise et le responsable du diplôme.

Pendant le déroulement du stage, l'équipe pédagogique assure un suivi ; le cas échéant, les échanges d'information entre l'entreprise et l'Université peuvent être réalisés par des visites d'enseignants sur le lieu de stage.

A la fin du stage, l'étudiant doit remettre au responsable du diplôme un rapport écrit et présenter oralement son travail devant un jury, composé du responsable du diplôme, de l'enseignant ayant assuré le suivi du stage et du tuteur professionnel.

Le rapport, la soutenance et la note de l'entreprise concernée donnent lieu à une évaluation.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 2 ans.

Validité des composantes acquises : non prévue

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de l'ensemble des enseignants contribuant à la formation et des personnalités extérieures représentant les milieux professionnels intervenant dans la formation. La présidence du jury est assurée par le responsable universitaire de la formation.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé de l'ensemble des enseignants contribuant à la formation et des personnalités extérieures représentant les milieux professionnels intervenant dans la formation. La présidence du jury est assurée par le responsable universitaire de la formation.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de l'ensemble des enseignants contribuant à la formation et des personnalités extérieures représentant les milieux professionnels intervenant dans la formation. La présidence du jury est assurée par le responsable universitaire de la formation.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de l'ensemble des enseignants contribuant à la formation et des personnalités extérieures représentant les milieux professionnels intervenant dans la formation. La présidence du jury est assurée par le responsable universitaire de la formation.
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé de l'ensemble des enseignants contribuant à la formation et des personnalités extérieures représentant les milieux professionnels intervenant dans la formation. La présidence du jury est assurée par le responsable universitaire de la formation.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé de l'ensemble des enseignants contribuant à la formation et des personnalités extérieures représentant les milieux professionnels intervenant dans la formation. La présidence du jury est assurée par le responsable universitaire de la formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Aucune équivalence totale ou partielle n'est prévue, en dehors de la dispense du module de mise à niveau pour les étudiants ayant obtenu leur DUT carrières juridiques, option assurance ainsi que les étudiants issus du L2 Droit pour le droit public et le droit civil conformément au règlement des études de la formation.	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999, relatif à la licence professionnelle, JO n° 272 du 24 novembre 1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.u-picardie.fr> <http://www.iut-aisne.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Picardie Jules Verne (AMIENS)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :